

131

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : M. MARTIN

47872

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Formation des élu.es

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme MAINGUET-GRALL), Mme MESTRIES (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-2 et L. 3123-10 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

FEDERATION NATIONALE DES ELUS REPUBLICAINS ET RADICAUX

La Fédération nationale des élus républicains et radicaux, organisme de formation agréé, a organisé le 22 mars 2023 à Paris, une formation intitulée "Médiatraining".

Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ a participé à cette formation dont le montant s'élevait à 1 400 €.

Des frais annexes pourront être pris en charge le cas échéant, conformément à la réglementation.

LEAD ON

Lead On, organisme de formation agréé, a organisé le 7 avril 2023 à Rennes, une formation intitulée "l'élus et les réseaux sociaux".

Mme BRUN, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. de GOUVION SAINT CYR, Mme GUIBLIN, M. LAPAUSE, M. LE MOAL, Mme MERCIER, Mme SALIOT et Mme TOUTANT ont participé à cette formation dont le montant s'élevait à 2 800 €.

Des frais annexes pourront être pris en charge le cas échéant, conformément à la réglementation.

ELUES LOCALES

Elues locales, organisme de formation agréé, organise le 26 mai 2023 à Rennes, une "journée des femmes élues" proposant des ateliers de formation sur différents thèmes.

Mme ABADIE, Mme BRUN, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET et Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO participeront à cette formation dont le montant s'élève à 600 € par participant, soit un total de 3 000 €.

Des frais annexes pourront être pris en charge le cas échéant, conformément à la réglementation.

Décide :

- d'autoriser le règlement de la somme de 1 400 € à la Fédération nationale des élus républicains et radicaux, organisme de formation agréé, pour la formation de Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ à Paris ;

- de prendre en charge les frais annexes, pour la formation de Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ à Paris ;

- d'autoriser le règlement de la somme de 2 800 € à Lead On, organisme de formation agréé, pour la formation de Mme BRUN, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. de GOUVION SAINT CYR, Mme GUIBLIN, M. LAPAUSE, M. LE MOAL, Mme MERCIER, Mme SALIOT et Mme TOUTANT à Rennes ;

- d'autoriser la prise en charge des frais annexes liés à la formation de Mme BRUN, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. de GOUVION SAINT CYR, Mme GUIBLIN, M. LAPAUSE, M. LE MOAL, Mme MERCIER, Mme SALIOT et Mme TOUTANT à Rennes ;

- d'autoriser le règlement de la somme de 3 000 € à Elues locales, organisme de formation agréé, pour les formations de Mme ABADIE, Mme BRUN, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET et Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO à Rennes ;

- d'autoriser la prise en charge des frais annexes en lien avec les formations de Mme ABADIE, Mme BRUN, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET et Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO à Rennes.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231361

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation